

**Conférence Régionale des Élus
de Longueuil**

**États financiers
au 31 mars 2009**

Rapport des vérificateurs	2
Rapport du vérificateur général	3
États financiers	
Produits et charges	4 - 5
Évolution des soldes de fonds	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements supplémentaires	14



Rapport des vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
370, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3Z6

Téléphone : 450 679-5110
1 800 267-2261 (sans frais)
Télécopieur : 450 679-7596
www.rcgt.com

Aux administrateurs de
Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Nous avons vérifié le bilan de l'organisme Conférence Régionale des Élus de Longueuil au 31 mars 2009 et les états des produits et charges et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.¹

Longueuil, le 23 avril 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 9737

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immo- bilisations	Forum Jeunesse Longueuil	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Apports du gouvernement provincial				
Subvention – ministère des Affaires municipales et des Régions	2 111 385			2 111 385
Subvention – Secrétariat à la jeunesse			143 992	143 792
Entente spécifique – Immigration	3 500			31 647
Forêt	7 667			30 317
Fonds régional d'investissement jeunesse CDBAL			273 108	226 533 14 738
Entente spécifique – Médias communautaires	25 000			25 000
Entente spécifique – Condition féminine	20 081			20 081
Entente spécifique – Gangs de rue	30 000			30 000
Entente spécifique – Aînés	4 789			4 789
Entente spécifique – Culture	29 461			29 461
Engagement jeunesse	60 842			60 842
Service de garde				10 078
Redistribution des surplus du Conseil régional de développement de la Montérégie				25 000
Intérêts	14 800			14 800
Autres	4 147		15 041	19 188
	2 509 072	-	432 141	2 941 213
				2 642 796

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immo- bilisations	Forum Jeunesse Longueuil	Total
	\$	\$	\$	\$
Charges				
Frais de fonctionnement	846 262		166 396	906 429
Entente spécifique – Immigration	3 500			31 647
Forêt	7 667			30 317
Fonds régional d'investissement jeunesse CDBAL			273 108	226 533
Entente spécifique – Médias communautaires	25 000			14 738
Entente spécifique – Condition féminine	20 081			
Entente spécifique – Gangs de rue	30 000			
Entente spécifique – Aînés	4 789			
Entente spécifique – Culture	29 461			
Engagement jeunesse	60 842			10 078
Service de garde				25 000
FDR – ententes spécifiques	977 446			690 105
Amortissement des immobilisations		12 546		10 699
	2 005 048	12 546	439 504	1 945 546
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	504 024	(12 546)	(7 363)	697 250

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds d'exploitation				2009	2008
	Non grevés d'affectations	Réservés pour éventualités	Forum Jeunesse Longueuil	Fonds d'immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 382 805	29 211	76 811	26 941	2 515 768	1 818 518
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	504 024		(7 363)	(12 546)	484 115	697 250
Virement aux surplus réservés pour éventualités (note 9)	(10 746)	10 746				
Investissements en immobilisations	(20 214)			20 214		
Solde à la fin	<u>2 855 869</u>	<u>39 957</u>	<u>69 448</u>	<u>34 609</u>	<u>2 999 883</u>	<u>2 515 768</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Bilan

au 31 mars 2009

	2009		2008
	Fonds d'exploitation	Fonds d'immo- bilisations	Total
	\$	\$	\$
ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse	2 044 137		1 479 207
Débiteurs (note 4)	22 695		27 992
Subventions à recevoir	2 005 578		1 879 177
Frais payés d'avance			500
	4 072 410		3 386 876
Immobilisations (note 5)		-	
		34 609	26 941
	4 072 410	34 609	4 107 019
	4 072 410	34 609	4 107 019
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs (note 6)	97 041		70 317
Subventions reportées (note 7)	1 010 095		827 732
	1 107 136	-	898 049
	1 107 136	-	898 049
SOLDES DE FONDS			
Non grevés d'affectations	2 855 869		2 382 805
Surplus réservés pour éventualités (note 9)	39 957		29 211
Forum Jeunesse Longueuil	69 448		76 811
Fonds d'immobilisations		34 609	26 941
	2 965 274	34 609	2 515 768
	4 072 410	34 609	3 413 817
	4 072 410	34 609	3 413 817

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme a été institué à la suite de l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (décret numéro 222-2004).

Ses principaux mandats sont d'évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional, dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement du Québec, de favoriser la concertation des partenaires et, le cas échéant, de donner des avis au Ministère sur le développement de la région.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'organisme et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Normes comptables futures

Au 23 avril 2009, certaines nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus du Canada (normes) ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. L'organisme n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée. Les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers de l'organisme se détaillent comme suit :

- En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :
 - * Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
 - * Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
 - * Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
 - * Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'organisme les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2009. La direction de l'organisme n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers;

- En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

À la suite d'une décision rendue par l'ICCA de permettre le report de l'application des chapitres 3862 et 3863 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, l'organisme a décidé de mettre ces nouveaux chapitres en application à compter du 1^{er} avril 2009.

Ces nouvelles normes couvrent seulement les informations à fournir et la présentation et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'organisme.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les estimations importantes de ces états financiers consistent notamment à évaluer la durée de vie utile des immobilisations et les charges à payer. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les comptes clients sont classés comme prêts et créances et les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des produits et charges au poste Intérêts.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'exploitation présente les actifs, les passifs et les produits et les charges afférents au fonctionnement et aux opérations courantes de l'organisme.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs et les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le Forum Jeunesse Longueuil présente les actifs, les passifs et les produits et les charges afférents aux activités du Forum Jeunesse Longueuil.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds.

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Équipement informatique	Linéaire	30 %
Mobilier et agencements	Dégressif et Linéaire	20 %

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

4 - DÉBITEURS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Comptes clients	1 323	12 122
Taxes à la consommation à recevoir	<u>21 372</u>	<u>15 870</u>
	<u>22 695</u>	<u>27 992</u>

5 - IMMOBILISATIONS

	<u>2009</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	39 527	30 197	9 330
Mobilier et agencements	<u>37 833</u>	<u>12 554</u>	<u>25 279</u>
	<u>77 360</u>	<u>42 751</u>	<u>34 609</u>

	<u>2008</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	38 017	21 444	16 573
Mobilier et agencements	<u>19 129</u>	<u>8 761</u>	<u>10 368</u>
	<u>57 146</u>	<u>30 205</u>	<u>26 941</u>

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice totalisent 20 214 \$ en 2009 (10 942 \$ en 2008).

6 - CRÉDITEURS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	42 911	36 984
Vacances à payer	<u>54 130</u>	<u>33 333</u>
	<u>97 041</u>	<u>70 317</u>

7 - SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent les subventions reçues de divers partenaires au cours de l'exercice et destinées à couvrir des frais engagés pour différents projets du fonds d'exploitation pour le prochain exercice.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Solde au début	827 732	570 256
Montant encaissé pour le prochain exercice	643 795	582 956
Montant constaté aux résultats	<u>(461 432)</u>	<u>(325 480)</u>
Solde à la fin	<u>1 010 095</u>	<u>827 732</u>

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

7 - SUBVENTIONS REPORTÉES (suite)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Les principaux projets sont les suivants :		
Fonds régional d'investissement jeunesse (incluant des intérêts de 50 587 \$; 29 360 \$ en 2008)	798 673	792 732
Entente spécifique – Immigration	74 500	3 000
Condition féminine	11 919	32 000
Entente spécifique – Gangs de rue	20 000	
Entente spécifique – Aînés	84 464	
Entente spécifique – Culture	20 539	
	<u>1 010 095</u>	<u>827 732</u>

8 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN APPARENTÉ

L'organisme est apparenté à la Ville de Longueuil, puisque cette dernière nomme la majorité des membres du conseil d'administration de l'organisme. Au cours de l'exercice, l'organisme a versé à la Ville de Longueuil 33 521 \$ (32 422 \$ en 2008) pour des charges locatives et 100 366 \$ (84 337 \$ en 2008) à même le Fonds de développement régional (FDR) – ententes spécifiques à titre de contribution à des projets. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

9 - SURPLUS RÉSERVÉS POUR ÉVENTUALITÉS

Le comité exécutif a approuvé une politique de gestion des ressources humaines prévoyant des dispositions à incidence monétaire. À cet égard, un montant a été affecté à titre de surplus réservés pour éventualités.

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

– Subventions à recevoir :

Le risque de crédit de l'organisme provient principalement des subventions à recevoir. Le solde des subventions à recevoir est géré et analysé régulièrement afin de détecter toute moins-value. Au 31 mars 2009, la direction estime que le risque de crédit de l'organisme relatif à ces actifs financiers est faible et, de ce fait, aucune provision pour perte n'a été comptabilisée;

– Encaisse :

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité puisque l'organisme le gère en ne traitant qu'avec une institution financière de renom.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

11 - POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver la capacité de l'organisme de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme considère son capital comme étant les soldes de fonds. Il le gère principalement par le biais de subventions auprès des gouvernements.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme a respecté l'affectation des apports reçus.

12 - ENGAGEMENTS

Le comité exécutif a autorisé des déboursés à même le FDR envers des organismes pour un montant total de 1 542 292 \$. L'organisme versera seulement ces sommes sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées à ces organismes.

13 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Conférence Régionale des Élus de Longueuil

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008
	Fonds d'exploitation	Forum Jeunesse Longueuil	Total
	\$	\$	\$
<i>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</i>			
Salaires et charges sociales	594 179	120 258	640 651
Formation et recrutement	5 396	675	7 632
Location et entretien des équipements	5 065	1 301	4 598
Fournitures de bureau	11 993	3 521	19 615
Assurances	4 504		4 450
Charges locatives et entretien des locaux	40 391		46 651
Poste et messagerie	3 063		5 348
Déplacements et représentation	25 917	6 438	23 778
Organisation d'événements		1 883	4 260
Cotisations et colloques	3 441		2 000
Conseil d'administration et comité exécutif	1 530	2 749	6 004
Télécommunications	10 805	970	11 337
Honoraires professionnels	60 257	5 296	36 554
Communications	79 721	15 030	92 913
Autres		8 275	638
	846 262	166 396	906 429